

Commune de Myon

1 rue Georges Colomb 25440

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 à 20H15

Etaient présents : Mesdames Boichut Yolande, Maire Anne-Sophie, Petetin Colette, Vionnet Sarah et Messieurs Cabaud Claude, Deleule Patrick, Faivre Claude, Martin Benoit, Vallet Louis.

Etaient absents excusés : Madame Castella Marielle et Monsieur Bardey David.

Quorum : 5

Secrétaire de séance : Madame Maire Anne-Sophie

Ordre du jour

- 1- Validation du procès-verbal
- 2- Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023
- 3- Taux de reboisement du plan de relance : attribution du marché
- 4- Avenant convention Orange
- 5- Décision modificative remboursement table cassée
- 6- Décision modificative : ouverture de crédits
- 7- Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie
- 8- Contrat d'assurance statutaire
- 9- Location site « ancienne déchèterie »

1-Validation du procès-verbal du 8 juillet 2022

Le Conseil Municipal valide le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2022.

2-Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

Monsieur Patrick Deleule présente l'assiette des coupes 2023 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois. Madame le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer 2023.

Après délibération, à l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte ce programme pour 2023.

3-Travaux de reboisement du plan de relance : attribution du marché

Monsieur Patrick Deleule expose aux Conseillers que l'ONF a lancé un appel d'offres pour les travaux de reboisement du plan de relance (2.64Ha pour la commune de Myon). Une seule candidature a été déposée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise Coulet CTF pour un montant de 3615.63€ HT, soit 3977.19€ TTC
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tout document et acte relatif à ce dossier.

4-Avenant Convention Orange

Le sujet est reporté à un prochain conseil, en attente de documents.

5- Décision modificative : remboursement table cassée

Madame le Maire rappelle aux Conseillers qu'une table de la salle de convivialité a été détériorée lors de la location de la salle de convivialité par l'ES la Jeanne d'Arc. Un devis a été demandé pour le remplacement de ce matériel, montant de 468.24€ TTC. Ce nouvel achat sera facturé au club de football.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

6- Décision modificative : ouverture de crédits

Afin de pouvoir solder la facture de l'Agence de l'eau concernant la redevance Pollution domestique, le Conseil Municipal décide d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 701249 d'un montant de 1242€.

7- Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie

Le métier de secrétaire de mairie est indispensable au fonctionnement des communes rurales. Il existe des tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local. Le D.U. GASM (diplôme universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie) était financé par la Région Bourgogne Franche-Comté, la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir faute de soutien financier de la Région. Il est demandé aux Conseillers d'affirmer leur soutien à la formation des secrétaires de mairie DU GASM.

Après discussion, le Conseil Municipal soutient cette motion.

8- Contrat d'assurance statutaire

Les collectivités territoriales ont des obligations à l'égard de leur personnel, elles doivent en effet supporter le paiement des prestations en cas d'absence pour raisons de santé et de décès. A défaut d'assurance, les employeurs publics assument le coût et la gestion du remboursement de la rémunération et des frais médicaux de l'agent. Compte tenu des risques financiers très importants qui résultent de leurs obligations, la plupart des employeurs publics font le choix de s'assurer.

A l'issue d'une procédure de mise en concurrence effectuée par le Centre de Gestion du Doubs, l'établissement SOFAXIS a été retenu pour la période 2023-2026.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer le contrat d'assurance statutaire.

9- Location du site de l'ancienne déchèterie

Monsieur Stéphane MARTIN a demandé au Conseil Municipal s'il acceptait de lui louer le site de l'ancienne déchèterie pour y entreposer du bois.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte de louer ce terrain selon les mêmes principes que la location précédente, soit pour un montant de 30 € / an.

Il est demandé aux personnes qui stockent du matériel sur ce site sans l'autorisation de la commune de récupérer leurs biens dans les meilleurs délais.

La séance est levée à 23h30.

La secrétaire
Anne-Sophie Maire

Liste des délibérations :

2022/43 : Assiette, dévolution et destination des coupes de l'année 2023

2022/44 : travaux de reboisement du plan de relance- attribution du marché 2022-25416-001

2022/45 : Remboursement bris de matériel

2022/46 : Ouverture de crédits

2022/47 : Motion de soutien à la formation de secrétaire de mairie DU « GASM »

2022/48 : Adhésion au contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le centre de gestion du Doubs

2022/49 : Location site « ancienne déchèterie »